



Exportations militaires françaises vers Israël : deux ans et demi de mensonges

Description

Agence Média Palestine a assisté la conférence de presse de présentation d'un nouveau rapport d'Urgence Palestine et du Palestinian Youth Movement, qui dévoile l'ampleur des livraisons françaises de composants d'armement à Israël depuis le début du génocide à Gaza.

Par Jo Westphal pour l'Agence Média Palestine, le 7 avril 2026

Rapport

**Exportations
militaires
françaises vers Israël :
“deux ans
et demi de
mensonges”**

AGENCE MEDIA PALESTINE

La France minimise l'ampleur de son soutien à l'armée israélienne et induit le public en

erreur quant à la nature de l'implication des entreprises et des infrastructures françaises dans les opérations militaires israéliennes en cours», martèle le rapport intitulé [«Les dessous des exportations militaires françaises vers Israël»](#), rendu public avril par Urgence Palestine et le Palestinian Youth Movement.

Depuis le début du génocide perpétré par Israël à Gaza, l'état français prétend ne pas exporter d'armes offensives en Israël, assurant que les seules livraisons autorisées seraient destinées à des fins «défensives» ou de la réexportation vers des pays tiers. Pour Thomas Nayal, juriste et membre d'Urgence Palestine, ces déclarations représentent «deux ans et demi de mensonges», comme il le résume ce matin lors d'une conférence de presse organisée dans les locaux d'Amnesty à Paris.

«Sans Thales, on ne tire pas en Palestine»

Répondant au journal *Le Monde* hier, l'entreprise française d'armement Thales reprenait pourtant la même rhétorique, affirmant n'avoir exporté aucune arme létale en Israël. Une réponse que Thomas Nayal considère malhonnête : «Thales, avec 5 de ses filiales en France, aurait livré les 5 sens d'un système d'armement : une filiale fabrique un radar pour détecter la cible, une autre crée la balise qui coordonne les appareils. Une autre encore fabrique et envoie une pièce de guerre électronique qui neutralise les défenses adverses avant d'attaquer. Si Thales ne fournit aucune arme létale, toutes ses filiales envoient bien les composants pour en créer une. Sans Thales, on ne tire pas en Palestine.»

Le rapport pointe ainsi de nombreux autres cas qui ne semblent relever aucunement de la défense. Les principaux exportateurs français recensés sont Sermat, ADR, Effbe France, Eurolinks, Savimex, Safran, Thales, Cimulec, Amphenol Air LB, Radiall, Aubert & Duval, Vishay MCB et Hutchinson. L'origine de la quasi-totalité des achats se trouvent les multiples filiales de l'entreprise israélienne d'armement Elbit Systems, premier fabricant d'armes du pays.

Parmi les livraisons recensées, on trouve des composants dont la destination défensive est indémontrable. Des systèmes de stabilisation pour des tourelles de ciblage sur véhicule blindés, des écrans micro-led intégrés à des systèmes de vision nocturne, des amortisseurs de choc destinés à des systèmes de stabilisation de tir utilisés dans l'ensemble de la chaîne d'armement israélienne.

«Des panneaux de contrôle l'audio de cockpits militaires livrés par Thales AVS à Elbit Systems, est-ce que c'est défensif ? Des composants pour la division de guerre électronique d'Elbit, qui sert à localiser des cibles et à neutraliser les défenses adverses avant une frappe, est-ce défensif ? Des tubes de canons pour obusiers de Sigma 155 livrés par Aubert & Duval à Elbit System Land, est-ce défensif ?» demande Thomas Nayal.

Au total, c'est plus de 525 livraisons de matériel militaire expédiées par des fabricants français à destination des industries de défense et aérospatiales israéliennes qui sont recensées dans ce rapport, par ailleurs non-exhaustif. Le document démontre également l'utilisation cruciale des infrastructures publiques et étatiques françaises pour le transbordement et l'exportation de ces équipements militaires.

L'argument indéfendable de l'usage défensif

« Qui peut croire qu'en Israël aujourd'hui, dans un système d'apartheid, d'occupation, de génocide, il y a encore un usage civil d'un certain nombre d'armement, de radar, de surveillance ? » questionne Thomas Nayal.

« Le second mensonge le plus répété par le gouvernement français serait que les composants seraient ré-exportés, et que tout est contrôlé », reprend Thomas Nayal. « Le PDG d'Eurolinks lui-même a répondu l'an dernier à cela en disant « je n'ai évidemment pas d'agent pour surveiller ce que ferait une entreprise israélienne à qui je livre de l'armement. Il n'y a pas d'agent, pas de contrôle, pas de vérification. Les licences assorties d'une condition de ré-export ne sont accompagnées d'aucun mécanisme destiné à la faire respecter. Ce n'est pas un contrôle, c'est une fiction. »

Enfin, outre l'usage et la destinations incertaines des composants militaires exportés depuis la France vers Israël, vient la question essentielle de la légitimité du commerce d'armement en temps de génocide. Le rapport pointe par exemple des livraisons suspectes de l'entreprise française SCORA, qui a effectué des livraisons de minéraux à destination d'une entreprise israélienne qui a elle-même fourni du phosphore blanc à l'armée américaine et israélienne.

« Est-ce que ces minéraux ont servi au phosphore blanc utilisé depuis deux ans et demi à Gaza ou au Liban ? » demande Thomas Naya, qui exige une enquête. « On ne peut parler qu'en termes de probabilité. Mais quoiqu'il en soit, le commerce avec une société israélienne qui produit du phosphore blanc doit questionner. »

C'est ce que souligne aussi Insaf Rezagui, docteure en droit international et juriste, également présente lors de la conférence de presse. « Dès lors que la Cour de Justice Internationale a attesté d'un « risque plausible de génocide », cela enclenche un régime juridique qui engage tous les pays autant que les entreprises », explique-t-elle. « Lorsque la Cour rend ce jugement, elle ne vise pas seulement les actes de génocide commis par l'armée israélienne, elle vise également la complicité et l'incitation au génocide. Ce n'est pas une opinion politique, c'est une affirmation juridique : celle de l'obligation positive de prévenir le crime de génocide. »

Une complicité active

Or, selon Insaf Rezagui, le rapport démontre que la France n'a non seulement pas agi, elle est également active dans sa complicité, et notamment par l'armement, ce qui engage sa responsabilité au regard du droit international. La juriste cite l'exemple de l'Allemagne, deuxième fournisseur d'armement à Israël après les États-Unis, poursuivie devant le Cour de Justice Internationale (CIJ) pour complicité d'armement.

La CIJ, dans l'affaire contre l'Allemagne, a rappelé « les obligations juridiques des États en ce qui concerne le transfert d'armes à des parties en conflit armé, afin d'éviter le risque que ces armes soient utilisées pour commettre des violations des conventions dont celle sur le génocide. » C'est donc une obligation qui pourrait également s'imposer à la France.

En refusant de prononcer une suspension claire et générale des transferts d'armes, en s'abstenant d'appliquer des sanctions ou d'adopter une position diplomatique ferme voire en

tÃ©moignant dÃ©un soutien politique Ã IsraÃ©l, la France pourrait donc sÃªtre rendue complice du gÃ©nocide, considÃ©rent les auteur-ices du rapport, qui appellent les organisations et la sociÃ©tÃ© civile Ã sÃªen emparer pour entamer des procÃ©dures juridiques, ainsi que pour renforcer les mobilisations syndicales.

âCe sont les sociÃ©tÃ©s civiles qui changent lâhistoireâ, affirme Olfa, membre du Palestinian Youth Movement, qui rappelle que lâembargo prononcÃ© par lâEspagne a Ã©tÃ© dÃ©cidÃ© grÃ¢ce aux mobilisations populaires. âEn nous rÃ©unissant autour des syndicats, notamment portuaires et aÃ©riens, la campagne Peopleâs Embargo for Palestine tend Ã transformer les revendications populaires en empÃªchement concret de la complicitÃ© des Ã©tats dans le gÃ©nocide.â

Si la mobilisation des travailleur-euses en France est moins impressionnante quâen Italie, Thomas Nayal rappelle que le contenu des chargements est rarement identifiÃ©. âEst-ce que les agents Ã Roissy savent ce quâils chargent dans les soutes des avions El Al et Fedex ? Est-ce que le chauffeur routier qui part dâune usine du nord de Moselle, du Nord ou de lâIsraÃ©le sait ce quâil y a dans les palettes de son camion ? Est-ce que lâÃ©lectronicien de Grenoble qui assemble un composant chez Microlex sait quâil finit peut-Ãªtre dans le systÃ©me de visÃ©e nocturne dâun soldat israÃ©lien en Cisjordanie ?â

âAucun travailleur, individuellement, ne peut Ãªtre mis en cause en aucun cas, mais câest toute la chaÃªne de contrats cachÃ©s, dâinformations dissimulÃ©es et de responsabilitÃ©s quâil faut incriminer et poursuivreâ, conclut-il, rappelant quâÃ chaque cargaison qui a Ã©tÃ© identifiÃ©e, les syndicats des dockers ou du transport aÃ©rien se sont mobilisÃ©s. La publication de ce rapport pourrait donc servir Ã des mobilisations futures.

Le rapport dâUrgence Palestine et du Palestinian Youth Movement est disponible dans son intÃ©gralitÃ© sur le site de [Peopleâs Embargo for Palestine](#), en [franÃ§ais](#) et en [anglais](#).

Tags

1. armement
2. France
3. Israel
4. rapport

date crÃ©Ã©e

2026/04/07